

N/REF : 26/10/2024 9H19 C:024059 I:27328
V/REF : OSMIL806210599
V/Appel du Samedi 26/10/2024 a 9H19

SDC 'LA PORTE DE L'OUEST'
C/O FONCIA ALPES DAUPHINE
15, RUE LESDIGUIERES
B.P.343
38013 GRENOBLE CEDEX 01

V/REF.IMM. 700
IMMEUBLE : LA PORTE DE L'OUEST
2 a 30 AVENUE RHIN ET DANUBE
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 31 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N28 - LOGEMENT DE MME BOYER AU 1ER ETAGE -TEL.04 76486483

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR POUR UN PROBLEME DE REFOULEMENT DE LA COLONNE EAUX
VANNES SACHANT QUE LES LOGEMENTS DU 2EME (OCCUPANT PRESENT) ET DU RDC
(OCCUPANT ABSENTS) SONT CONCERNES PAR L'ANOMALIE

Donneur d'ordre : Ste FONCIA ASSISTANCE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 26/10/2024 A 14H30 :
ESSAI SANS SUCCES DE DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE A PARTIR DU PIED DE COLONNE
EN CAVES.
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE A PARTIR DU WC DU LOGEMENT.
POMPAGE DE LA COLONNE.
ECOULEMENT RETABLI.
GROSSE PRESENCE DE CALCAIRE.
PREVOIR PASSAGE CAMERA

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 31/10/24 a 08H49 Mme F. TRUC

FF LCOMPTER Email envoyé le 31/10/24 a 07H57 Mme R GANEL

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	265,35
1,00	Maj.50% Intervention en Astreinte	1	50,00%	132,67
TOTAL H.T.				398,02
T.V.A. a 10,00%				39,80
TOTAL T.T.C.En EURO				437,82

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN